



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistères

Question écrite n° 2578

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question des magistères. Créés en 1985 à l'instigation de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'éducation nationale, afin d'offrir des formations professionnalisantes de 2e et 3e cycles, de haut niveau, utilisant les compétences disponibles dans les structures universitaires, sorte d'alternative universitaire aux filières d'élite traditionnelles, les magistères ont, selon les rapports de M. G. Aubert de 1989 et du Comité national d'évaluation de décembre 1995, parfaitement répondu à ces objectifs. Pourtant, ce diplôme se trouve actuellement dans une situation paradoxale : il n'y a plus ni accréditation, ni évaluation ministérielle depuis 1988 mais les magistères restent financés et les universités peuvent en créer sans respecter les termes de la circulaire constitutive de 1985. Il serait souhaitable qu'une commission nationale du titre soit créée pour garantir la qualité et la pérennité de ce diplôme. Elle lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour sauvegarder cette filière pleine de dynamisme et source de débouchés.

Texte de la réponse

Le statut des magistères, créés en 1985, n'a pas donné lieu, depuis 1989, à de nouvelles décisions. Ce sont actuellement des diplômes universitaires, innovants dans leur fonctionnement, exigeants dans leurs critères de sélection et la qualité de leurs méthodes d'enseignement. Ils sont financés dans le cadre de SAN REMO (Système de répartition des moyens de la dotation globale de fonctionnement des universités) comme des formations professionnalisées. Il convient d'ajouter que ces formations qui rassemblent des groupes d'étudiants assez réduits sont coûteuses. D'après l'enquête réalisée en 1995 par le comité national d'évaluation, les magistères continuent à respecter les objectifs qui ont été fixés en 1985 et à bénéficier, de ce fait, d'une image de formation de haut niveau auprès des étudiants, des responsables de formation et des milieux professionnels. De là découle une insertion professionnelle relativement aisée, surtout dans le secteur tertiaire où la finalité d'insertion professionnelle est plus marquée. Dans les domaines scientifiques et technologiques l'accent est plutôt mis sur la poursuite d'études et la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2578

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2747

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4501